



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège des IEN-ET-EG

Clermont-Ferrand, le 20 janvier 2021

Rectorat

Collège des IEN-ET-EG

Affaire suivie par :

Valérie TEULADE

IEN-ET-EG Économie et gestion

Téléphone : 04 73 99 35 24

Mél. : valerie.teulade@ac-clermont.fr

DAFOR

Affaire suivie par :

Sandrine MONTENOT

Adjointe au délégué académique à la
délégation académique à la formation

Téléphone : 04 73 99 34 92

Mél. : sandrine.montenot@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des
Lycées professionnels et polyvalents publics

Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges publics avec SEGPA

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'EREA

Objet : Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail – Projet innovant

Une convention de partenariat pour l'Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail a été signée en 2018 entre les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, la CARSAT Auvergne, la CARSAT Rhône-Alpes et l'INRS.

Le principe général de ce partenariat est de former les équipes pédagogiques et éducatives qui sont ensuite chargées de développer les compétences en matière de prévention et sécurité au travail auprès des élèves.

Cette convention prévoit également d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de projets pédagogiques qui permettent d'engager les élèves dans une démarche active au service de la prévention des risques professionnels.

Aussi, les établissements, qui souhaitent développer un projet pédagogique sur le champ de la santé et sécurité au travail pour l'année scolaire 2021-2022, pourront solliciter une aide sous la forme d'une subvention financière et/ou d'interventions de personnes qualifiées.

Une commission émanant du comité de pilotage académique ES&ST se réunira pour étudier l'ensemble des projets et sélectionner ceux qui pourront bénéficier de cette aide.

La commission s'attachera plus particulièrement à vérifier :

- Le caractère innovant du projet ;
- L'adéquation du projet à l'ESST ;
- L'apport en termes de compétences des élèves ;
- L'implication active des élèves dans la démarche de projet ;
- L'envergure du projet ;
- La faisabilité du projet en termes de durée, coût, etc. ;
- L'encadrement du projet (pilote, acteurs, etc.) ;
- Les moyens et ressources disponibles (ex : Tutoprev', etc.) ;
- Les moyens et ressources demandés.

Ce projet pédagogique peut s'inscrire dans des dispositifs comme le chef d'œuvre en lycée professionnel ou prendre appui sur un projet d'établissement en lien avec une problématique santé et sécurité au travail.

Pour toute information complémentaire ou pour soumettre un avant-projet, vous pouvez contacter Monsieur Jean-François Razavet (jean-francois.razavet@ac-clermont.fr) au pôle Enseignement Santé et Sécurité au Travail.

La commission attire votre attention sur le fait que les projets qui concernent exclusivement la formation du personnel et/ou l'achat de matériel à destination des formations réglementaires n'entrent pas dans ce cadre.


Vous trouverez joint à la présente note, la fiche projet à compléter et à renvoyer sous format numérique à ce.i-en-eg-et@ac-clermont.fr à l'attention de Madame Valérie Teulade.

Calendrier :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Transmission des fiches | Pour le 9 avril 2021 |
| - Étude des dossiers | Début mai 2021 |
| - Information des établissements sur les résultats de la commission..... | Avant fin mai 2021 |
| - Accompagnement à la mise en œuvre des projets retenus | À partir de septembre 2021 |

Vous trouverez l'ensemble des documents sur le site académique, rubrique ESST, à l'adresse : <http://www.ac-clermont.fr/personnels/espace-des-disciplines/enseignement-de-la-sante-et-de-la-securite-au-travail/>

Je sais pouvoir compter sur votre soutien pour sensibiliser les équipes autour de projets pédagogiques qui mobiliseront les élèves sur la prévention et la sécurité au travail.



Karim BENMILOUD